



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Marguerite De Lajemmerais
Le 12 octobre 2022
18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École Marguerite de Lajemmerais, tenue le 12 octobre 2022 à 18h30 sur la plateforme Teams.

PRÉSENTS :

Marie-Mylène Allard
Kim Bouallègue
François Boucher
Marc-Olivier Chauvin
Marie-Eve Côté
Annick Daigneault
Francis Girard

Mireille Karangwa
Gabie La Course (substitut)
Marie-Pascale Lévesque
M. Manseur
Anne Paquette
Claire Tamet (substitut)

Le quorum est constaté à l'ouverture de la séance par Tania Genzardi, directrice.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Tania Genzardi, directrice

SONT ABSENTS :

Camille Bégin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 18h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Annick Daigneault suggère d'ajouter à l'ordre du jour des prochaines séances le point statutaire suivant :
Inclusion et diversité.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté. (01-CE-2022-20223)

3. MOT DE LA DIRECTION

Remplace le mot de la présidence, l'élection étant à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Courte présentation par chacun des membres présents.

5. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT (ET VICE-PRÉSIDENT)

Présidence :

Mme Annick Daigneault propose sa candidature

Vice-présidence :

Mme Rim Bouallègue propose sa candidature

Annick Daigneault et Rim Bouallègue sont élues par acclamation

6. ÉLECTION DE LA SECRÉTAIRE OU DU SECRÉTAIRE

Secrétariat :

Mme Marie-Eve Côté propose sa candidature

Marie-Eve Côté est élue par acclamation

7. DATES DES SCÉANCES

Les dates des prochaines séances seront discutées et déterminées au point Régie interne.

8. AFFAIRES ÉDUCATIVES

Le tableau des activités éducatives est présenté pour approbation par le CÉ et le CPEPE (comité de participation des enseignants aux politiques de l'école).

Le calendrier pourrait être modifié pour tenir compte, notamment, des examens du ministère, une vérification sera faite en CPEPE.

CONSIDÉRANT que pour certaines activités les réservations doivent être effectuées à l'avance pour assurer leur tenue;

IL EST PROPOSÉ par Marie-Pascale Lévesque, appuyé de Gabie La Course, de procéder aux réservations pour les activités avant l'approbation par le CÉ et le CPEPE.

Adoptée à l'unanimité (02-CE-2022-20223)

8.1 Régie interne

Présentation du document de régie interne. Le comité participe à son élaboration.

Les règles de régie interne sont adoptées (03-CÉ-2022-2023)

8.2 Budget de formation du CÉ

La présidence invite les membres du comité à soumettre leurs idées pour discussion lors d'une prochaine rencontre du CÉ.

8.3 Budget de fonctionnement du CÉ

Idées à soumettre par courriel à la présidence pour discussion lors d'une prochaine rencontre du CÉ.

8.4 Budget de fonctionnement de l'OPP

L'OPP a débuté l'année avec un budget de 3800 \$ ramassé lors de la friperie. La friperie se tient mensuellement à l'école. Cet argent est utilisé pour payer des activités étudiantes comme la fête de la rentrée.

Kim Bouallègue s'engage à faire le lien entre le CÉ et l'OPP.

8.5 PTRDI

L'acte d'établissement scolaire est présenté au CÉ.

Le CÉ est consulté au sujet de la conformité de l'acte d'établissement scolaire.

Le CÉ considère que l'acte d'établissement tel que présenté n'est pas conforme à la réalité et formule ses commentaires sur son contenu, sa forme et sur le temps de consultation.

9. RAPPORTS DES PARTENAIRES

9.1 Élèves

Les représentants des élèves ne sont pas présents à la rencontre.

9.2 Parents (délégués)

La première rencontre des parents a été annulée et reportée ultérieurement.

9.3 Enseignants

Aucun rapport n'est présenté, point reporté à la prochaine rencontre.

9.4 Personnel professionnel

Aucun rapport n'est présenté, point reporté à la prochaine rencontre.

10. VARIA – POINTS DIVERS

Claire Tamet propose des points à traiter lors d'une prochaine rencontre :

- Communication d'information par rapport aux travaux et communications pertinentes aux parents
- Toilettes des garçons et vestiaires neutres ou non-binaires
- Plan d'action par rapport au PTRDI
- Matériel adapté pour élèves à besoins particuliers

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h54.

Président(e)

Directeur(trice)